

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022, notamment son article 10 ;
- Vu le procès-verbal de la CFVU du 10 octobre 2022 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver le procès-verbal proposé de la séance de la CFVU du 10 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le procès-verbal de la CFVU du 10 octobre 2022.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Calendriers universitaires dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 et D.123-13 ;
- Vu le décret n°2014-1677 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Paris Lumières », notamment son annexe ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le relevé de délibérations n°2023/00030 du 17 avril 2023 portant sur les calendriers universitaires de l'année 2023-2024 portant session unique ou double session ;
- Vu les relevés de décisions du Conseil de l'UFR DSP du 23 mai 2023, de l'UFR LCE du 16 mai 2023, de l'UFR SITEC du 16 mai 2023, de l'UFR SPSE du 12 mai 2023, de l'UFR PHILLIA du 11 mai 2023, de l'UFR SSA du 09 mai 2023 et de l'UFR STAPS du 20 avril 2023 ;
- Vu les argumentaires et les calendriers universitaires dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les calendriers universitaires dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 des formations des Unités de Formation et de Recherche (UFR), et de la COMMunauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) proposés suivants :

- Droit et Science Politique (DSP) ;
- Langues et Cultures Etrangères (LCE) ;
- Nouveau Collège d'Etudes Politiques (NCEP) ;
- Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle (PHILLIA) ;
- Systèmes Industriels et Techniques de Communication (SITEC) ;
- Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation (SPSE) ;
- Sciences Sociales et Administration (SSA) ;
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ;

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les calendriers universitaires dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 des formations des UFR DSP, LCE, PHILLIA, SITEC, SPSE, SSA, STAPS et du NCEP.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 8

Abstentions : 3

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Modifications de maquettes de l'UFR SITEC et SPSE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1, D.123-14 et D.613-6 ;
- Vu l'arrêté ESRS1820545A du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté MENS0200982A du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu les statuts de l'UFR Systèmes Industriels et TEchniques de Communication (SITEC), approuvés par le Conseil d'Administration du 17 mai 2010, notamment leur article 9 ;
- Vu les statuts de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education (SPSE), approuvés par le Conseil d'Administration du 25 juin 2007, notamment leur article 10 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les relevés de décisions du Conseil de l'UFR SITEC du 14 mars 2023 et de l'UFR SPSE du 12 mai 2023 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les modifications de maquettes ci-dessous :

- UFR SITEC :
 - Cursus Master Ingénierie mention Aéronautique, Transports, Energétique (CMI-ATE) ;
- UFR SPSE :
 - L2 Psychologie ;
 - L3 Psychologie ;
 - L3 Sciences de l'Éducation et de la Formation ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modifications de maquettes de l'UFR SITEC.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 8

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les modifications de maquettes de l'UFR SPSE.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 2

Abstentions : 6

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Création du Diplôme Universitaire (DU) de l'UFR DSP en expertise culturelle auprès des tribunaux

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.613-2 et L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les statuts de l'UFR Droit et Sciences Politiques (DSP), approuvés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2023 ;
- Vu le relevé de décisions du Conseil de l'UFR DSP du 14 février 2023 ;
- Vu le dossier de demande d'autorisation à délivrer un Diplôme Universitaire (DU) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la création du Diplôme Universitaire (DU) en expertise culturelle auprès des tribunaux de l'UFR DSP ;

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la création du Diplôme Universitaire (DU) en expertise culturelle auprès des tribunaux de l'UFR DSP.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 8

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Mise à jour de l'offre « Banque des séminaires » proposée en master et Bonus aux diplômés

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu le relevé des délibérations n°2022/00203 du 27 juin 2022 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire relatif à la dernière version de la mise à jour de l'offre de la « Banque des séminaires » et des bonus aux diplômés ;
- Vu la proposition de mise à jour de la synthèse de l'offre de la banque des séminaires proposée en master ;
- Vu les propositions de bonus aux diplômés ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver la mise à jour de l'offre « Banque des séminaires » proposée en master ainsi que des bonus aux diplômés ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la mise à jour de l'offre « Banque des séminaires » proposée en master.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la mise à jour de l'offre bonus aux diplômés

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Approbation du compte-rendu de la Commission de Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) du 25 mai 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1, L.841-5 et D.841-9 ;
- Vu la loi n°2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE) ;
- Vu le décret n°2022-1509 du 01er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ;
- Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2023/00029 relative à la composition de la Commission relative à la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) du 17 avril 2023, notamment leur article 5 ;
- Vu le compte-rendu de séance de la commission CVEC du 05 décembre 2022 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur l'approbation du compte-rendu de la Commission relative à la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) du 25 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'approbation du compte-rendu de la Commission relative à la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) du 25 mai 2023.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 2

Abstentions : 9

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Approbation des subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 31 mai 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 et D.841-9 ;
- Vu la circulaire ESRS1905871C du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la circulaire ESRS1129305C du 03 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2021/00076 relative à la composition de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) et son annexe constituant note de cadrage sur l'attribution de financements dans le cadre de la CAPE (Commission d'Aide aux Projets Etudiants) issus de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus), adoptés par le Conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu les subventions proposées par la CAPE dans son compte-rendu et dans son tableau d'attribution du 31 mai 2023 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur l'approbation des subventions proposées par la CAPE du 31 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'approbation des subventions proposées par la CAPE du 18 janvier 2023.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 7

Abstentions : 2

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 05 JUIN 2023**

Objet : Approbation des conventions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les conventions mentionnées ci-dessous :

• Conventions internationales

- CV 2023/00144 - Entente de mobilité cursus imbriqué en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 3ème année) - ÉTS MONTRÉAL / UPN ;
- CV 2023/00170 - Avenant n° 6 à la convention-cadre de 2010 du programme international en études cinématographiques et audiovisuelles - Université Sorbonne Nouvelle - Università degli Studi di Udine - Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano - UPN - Université de Liège - La Ruhr Universität Bochum - Birkbeck College, University of London - Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main - l'Universitat Pompeu Fabra - Universiteit van Amsterdam - Université de Lille - Università degli Studi Roma Tre - Université de Montréal - l'Universidade Federal de Juiz de Fora - Stockholms Universitet - University of St Andrews - Università Ca' Foscari Venezia ;
- CV 2023/00180 - Accord-cadre de coopération – Université Gaston Berger (Sénégal) – UPN ;
- CV 2023/00181 - Consortium Agreement - European Digital UniverCity (EDUC) - Universitaet Potsdam - Università Degli Studi Di Cagliari - Masarykova Univerzita - University of Pecs - Universitat Jaume I de Castellon - Universitetet I Sorost-Norge - Université de Rennes I - Université Paris Nanterre ;
- CV 2023/00187 - Accord-cadre de coopération - ÉTS MONTRÉAL / UPN ;

• Conventions de formation

- CV 2023/00105 - Convention de formations en apprentissage - Association pour la Formation d'Informaticiens par l'Alternance (AFIA CFA) / UPN ;
- CV 2023/00106 - Convention de partenariat pour la Licence Professionnelle CAP COMPÉTENCES / UPN ;
- CV 2023/00107 - Convention de partenariat pour le Master Monnaie Banque Finance Assurance - CAP COMPÉTENCES / UPN ;
- CV 2023/00143 - Convention de partenariat pour la Licence professionnelle "Métiers de l'édition et ressources documentaires - parcours Librairie " - École de Librairie / UPN ;

• Autre conventions

- CV 2023/00082 - Convention de mandat – Campus France – Université Paris Nanterre

Après en avoir délibéré :

Avisé :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions internationales à l'exception de la CV 2023/00181 qui sera reportée à une Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ultérieure.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 3

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 4

Article 3 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'ensemble des conventions internationales

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Nanterre, le 05 Juin 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA

